

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU SAMEDI 28 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le samedi 28 mars, à 10 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Edith BRESSON, M. Sébastien RAVIER, Mme Caroline de BODINAT, M. Mathieu SPIESSER, M. Wilfried LAURENT, Mme Christel DAVOLI, M. Guillaume GIOT, M. Philippe SEDILLEAU, Mme Virginie SENTUCQ, M. Jean-François GIRARD, Mme Frédérique LAFONT, Mme Joëlle ANDREOLETTI.

Etaient absents : Mme Jacqueline SCHREINER, M. Edouard ANDRE.

Procurations : Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT
M. Edouard ANDRE pour M. Mathieu SPIESSER.

Secrétaire de séance : Mme Caroline de BODINAT.

En début de séance le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter de délibérer sur quatre points qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte, la séance peut donc commencer.

ORDRE DU JOUR :

1) VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014

Budget COMMUNE le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un déficit d'investissement de 499 992.47 € dû aux importants travaux réalisés dans l'année et un excédent de fonctionnement de 434 513.67 € suite à la baisse des dépenses (-16% hors salaires et - 7.1 % avec salaires). Les charges de personnel représentant 50% des dépenses de fonctionnement. Ces baisses ne seront pas toujours de ce niveau dans les années à venir.

Budget LOGEMENTS SOCIAUX le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un déficit d'investissement de 6 538.75 € dû au fait qu'aucuns travaux n'ont été réalisés et un excédent de fonctionnement de 37 570.70 €. Trois logements sont concernés. La commune rencontre une problématique avec une dette de loyer à résoudre.

Budget CAMPING le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un déficit d'investissement de 3 239.07 € et un déficit de fonctionnement de 8 080.32 € dû à la baisse des recettes de la saison occasionnée par une mauvaise météo et la crise économique. Ce budget ne serait pas déficitaire sans le salaire du gestionnaire reversé à la commune.

Il faudra envisager une réflexion sur le fonctionnement du camping, le faire connaître d'avantage par le biais du site internet. En été prévoir une vente de pain lorsque la boulangerie est fermée.

Budget ASSAINISSEMENT le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un excédent d'investissement de 65 470.27 € dû au manque de travaux réalisés Il faudra envisager des provisions pour les travaux à venir. Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 30 726.18 €.

Budget EAU le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un excédent d'investissement de 49 156.28 € dû aux travaux de la traverse d'agglomération pris sur le budget de la commune, et un excédent de fonctionnement de 51 968.94 €.

Budget CHAUFFERIE BOIS le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un déficit d'investissement de 258 039.09 € dû aux travaux effectués avec les subventions versées en 2015 et un excédent de fonctionnement de 12 179.43 €.

Les comptes de gestion 2014 sont adoptés à l'unanimité.

2) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le Maire-Adjoint en charge des Finances présente au conseil municipal les comptes administratifs 2014 par budgets.

Budget COMMUNE :

Dépenses de Fonctionnement = 1 006 519.89 €

Recettes de Fonctionnement = 1 239 199.38 €

Excédent de Fonctionnement 2013 = 201 834.18 €

Dépenses d'investissement = 1 075 649.06 €

Recettes d'investissement = 739 025.62 €

Déficit investissement 2013 = 163 369.03 €

Budget LOGEMENTS SOCIAUX :

Dépenses de Fonctionnement = 709.81 €

Recettes de Fonctionnement = 12 247.53 €

Excédent de Fonctionnement 2013 = 26 032.98 €

Dépenses d'investissement = 6 888.75 €

Recettes d'investissement = 4 971.29 €

Déficit investissement 2013 = 4 621.29 €

Budget CAMPING :

Dépenses de Fonctionnement = 48 237.43 €

Recettes de Fonctionnement = 40 157.11 €

Dépenses d'investissement = 4 384.33 €

Recettes d'investissement = 6 403.50 €

Déficit investissement 2013 = 5 258.24 €

Budget ASSAINISSEMENT :

Dépenses de Fonctionnement = 22 584.65 €

Recettes de Fonctionnement = 53 310.83 €

Dépenses d'investissement = 48 324.30 €

Recettes d'investissement = 76 715.01 €

Excédent investissement 2013 = 37 079.56 €

Budget EAU :

Dépenses de Fonctionnement = 15 853.74 €

Recettes de Fonctionnement = 67 822.68 €

Dépenses d'investissement = 11 195.63 €

Recettes d'investissement = 73 770.97 €

Déficit investissement 2013 = 13 419.06 €

Budget CHAUFFERIE BOIS :

Dépenses de Fonctionnement = 1 320.57 €

Recettes de Fonctionnement = 13 500.00 €

Dépenses d'investissement = 266 961.79 €

Recettes d'investissement = 15 636.26 €

Déficit investissement 2013 = 6 713.56 €

Les comptes administratifs 2014 sont adoptés à l'unanimité.

3) AFFECTATIONS DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

BUDGET COMMUNE :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 434 513.67 €
- Un déficit d'investissement de : 499 992.47 €
- Des restes à réaliser en dépenses de : 18 000 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

En dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 499 992.47 €

En recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 434 513.67 €

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 37 570.70 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : 6 538.75 €
- Aucun restes à réaliser

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

En recettes de fonctionnement au compte 002 pour 31 031.95 € (37 570.70 – 6 538.75)

En dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 6 538.75 €

En recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 6 538.75 €

BUDGET CAMPING :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de : 8 080.32 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : 3 239.07 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 2 100 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

En dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 3 239.07 €

En dépenses de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 8 080.32 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 30 726.18 €
- Un excédent cumulé d'investissement de : 65 470.27 €
- Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 45 000 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 65 470.27 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 30 726.18 €

BUDGET EAU :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 51 968.94 €
- Un excédent cumulé d'investissement de : 49 156.28 €
- Pas de restes à réaliser

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section

d'investissement reporté pour 49 156.28 €. En recettes de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 51 968.94 €

CHAUFFERIE BOIS :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- Un excédent de fonctionnement de : 12 179.43 €
- Un déficit d'investissement cumulé de : 258 039.09 €
- Des restes à réaliser en dépenses de : 9 000 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 12 179.43 €

En dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 258 039.09 €

Les affectations de résultats de l'exercice 2014 sont adoptées à l'unanimité.

4) SUBVENTIONS 2015

Les efforts cumulés sur les dépenses de fonctionnement sont associés à une baisse des subventions versées aux associations à hauteur de 1% pour l'exercice 2015. Le Maire précise qu'il souhaite continuer à accompagner les associations qui sont très importantes pour la vie de la commune.

Après avoir cité le montant octroyé à chaque association, le Maire donne des explications sur certaines d'entre elles, notamment pour le trail des trois garennes de Sologne qui aura lieu le premier week-end d'octobre et qui permet de dynamiser le territoire. Les subventions accordées pour les voyages scolaires du Collège Louis Pergaud pour lesquelles il faudra rappeler à tous les maires de la Communauté de communes de participer également. Concernant l'aide au commerce, un conseiller municipal demande des explications sur cet octroi.

Monsieur le Maire répond que c'est un projet communautaire qui est établi sur présentation d'un dossier, une enveloppe est transmise via les budgets communaux. Dans le cadre du soutien à l'artisanat et aux commerces de proximité, Cette aide est soumise à plusieurs critères (demande préalable aux travaux, autofinancement de l'investissement supérieur à cent mille euros, création d'une nouvelle activité et travaux s'inscrivant dans une démarche de développement durable et d'économie d'énergie). Le Maire rappelle que cette opération est un relais. La commune verse la subvention mais récupèrera la somme par le biais de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs. Concernant l'association des donneurs de sang il ne serait pas raisonnable de suspendre provisoirement la subvention accordée, afin de les inciter à revenir sur la commune.

Désormais, des conditions strictes d'attribution seront appliquées : toute association qui reçoit une subvention devra fournir ses comptes, son bilan d'activité et présenter ses projets de l'année.

Le tableau des subventions accordées aux associations pour 2015 est ainsi adopté à l'unanimité :

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

		2015
N°	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDÉES
ASSOCIATIONS LOCALES ET INTERCOMMUNALES		
1	ADMR	1 500.00 €
2	Aide à la construction pour les jeunes ménages	500.00 €
3	Amicale des Anciens Combattants d'AFN	200.00 €
4	Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Neung	450.00 €
5	Amicale des Sapeurs Pompiers de Neung	1 500.00 €
6	Amicale des Sapeurs Pompiers de Neung (repas Ste Barbe)	1 500.00 €
7	Association des Donneurs de Sang	200.00 €
8	Association de Football	4 500.00 €
9	Association Sportive du Collège	300.00 €
10	La Boule Noviodunoise	200.00 €
11	Collège Louis Pergaud - voyage scolaire Angleterre	400.00 €
12	Collège Louis Pergaud - voyage scolaire en Haute Savoie	350.00 €
13	Comité de Jumelage	800.00 €
14	Comité des Fêtes	800.00 €
15	Coopérative scolaire maternelle MUSICALIES	155.00 €
16	Coopérative scolaire primaire MUSICALIES	155.00 €
17	Coopérative scolaire maternelle	155.00 €
18	Coopérative scolaire primaire	155.00 €
19	Club 3ème âge Bel Automne	550.00 €
20	La Chorale "A tout bout'de chants"	100.00 €
21	Secours Catholique de Neung	300.00 €
22	Société Musicale	5 000.00 €
23	Société de Pêche	400.00 €
24	Union Commerciale	200.00 €
25	Volley Loisirs	150.00 €
26	Aide au commerce (installation nouvelle activité commerciale)	1 000.00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
27	Association des Conciliateurs de Justice	150.00 €
28	Association Fondation Sologne	50.00 €
29	Association "les Restaurants du Cœur"	100.00 €
30	Banque Alimentaire de Loir et Cher	100.00 €
31	BTP CFA	140.00 €
32	CFA Chambre des Métiers	180.00 €
33	Mission Locale	100.00 €
34	Prévention Routière	100.00 €

35	Le Souvenir Français	50.00 €
36	Sologne Nature Environnement	100.00 €
37	Tour du Loir et Cher	100.00 €
38	Trail des 3 garennes de Sologne	300.00 €
TOTAL		22 990.00 €

5) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le Maire annonce des éléments précis sur les prévisions budgétaires 2015.

- Après la baisse des dépenses de fonctionnement de 16% (hors charges de personnel) et de 7% (avec charges de personnel), en soulignant l'effort des employés de commune en 2014, il faudra encore être très attentif aux dépenses de fonctionnement cette année.
- La dette de la commune diminuera de 5%. A ce sujet, le Maire apporte des précisions. En 2004, la commune avait une dette de 444 000 €, en 2003 elle s'élevait à 202 000 €, elle restait donc maîtrisée. L'augmentation date des dix dernières années où des investissements importants ont été réalisés :
En 2006 : 842 000 €, en 2007 : 916 000 €, en 2008 : 1 363 000 €, en 2009 : 1 798 000 €, en 2010 : 1 697 000 €, en 2011 : 2 104 000 €, en 2012 : 2 003 000 €, en 2013 : 1 900 000 €, pour se situer en 2014 à près de 2 100 000 €

Cette dette importante limite la commune dans ses capacités d'investissement. Toutefois, compte tenu des efforts mis en oeuvre, à l'horizon 2020 la réduction de la dette sera d'au moins 15 %. En 2015, la dette va baisser de 119 000 € la commune n'aura donc pas recours à l'emprunt pour cette année.

L'Etat baisse sa dotation forfaitaire de 23 000 € en 2015.

- La Capacité d'Autofinancement de la commune s'élèverait à 126 000 €

Malgré tout la commune investira sur 16 projets en 2015 :

- 14 000 € en matériel et réseaux
 - 3 000 € de travaux au stade municipal
 - 2 700 € pour la rénovation de la bibliothèque
 - 3 500 € pour écoles primaire et maternelle (jeux)
 - 1 500 € pour travaux cour de l'école
- 25 000 € concernant la bache à boues de la station d'épuration (travaux demandés depuis 15 ans. La non réalisation de ces travaux occasionne le blocage des permis de construire) A l'avenir il faudra envisager de régler le problème de l'apport d'eau clair sur le réseau.
- 4 000 € Fourniture et pose de tableaux blancs interactifs dans les écoles
- 5 100 € marquage au sol de la voirie et rénovation entrées de village
- 10 000 € Diminution de la vitesse par la mise en place de deux chicanes Route de Blois et Route de la Marolle. Plusieurs projets seront présentés et la population sera associée au choix.
- 1 000 € Création d'une zone 30 au niveau de l'école
- 5 500 € Etude complète sur l'aménagement de village permettra de faire des choix d'aménagement sur 5 ans.
- 5 000 € Installation de murets en briques (dans le cadre de l'harmonisation avec la Communauté de commune)
- 4 000 € Poteaux indicateurs en bois (signalétique du village)
- 8 000 € Deux grands panneaux de signalétique «commerces et activités»
- 7 000 € Ecluses de sécurité entre la Tharonne et la pharmacie.(travaux prévus dans le cadre de l'aménagement de la traverse du village)
- 2 600 € Changement de trois fenêtres de la cuisine du restaurant scolaire

Ces projets sont répartis sur plusieurs budgets.

Il est évoqué que lorsque toutes les parcelles de la Croûte seront pourvues il faudra envisager la signalétique.

Monsieur le Maire évoque le 1^{er} Forum des Entreprises. 304 exposants inscrits à ce jour pour ce forum, évènement assez extraordinaire pour la commune et la Communauté de Communes.

De nouvelles entreprises vont s'installer sur le site d'Ecoparc d'ici fin 2015 et permettront d'atteindre les 200 salariés.

Le Maire propose au vote les budgets primitifs 2015 :

Budget logements sociaux :

Dépenses de fonctionnement : 41 296.33 €

Recettes de fonctionnement : 41 296.33 €

Dépenses d'investissement : 42 577.12 €

Recettes d'investissement : 42 577.12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Budget chaufferie bois :

Dépenses de fonctionnement : 22 200.00 €

Recettes de fonctionnement : 22 200.00 €

Dépenses d'investissement : 273 039.09 €

Recettes d'investissement : 273 039.09 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Budget camping :

Dépenses de fonctionnement : 68 259.06 €

Recettes de fonctionnement : 68 259.06 €

Dépenses d'investissement : 12 017.38 €

Recettes d'investissement : 12 017.38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Budget Assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 81 641.92 €

Recettes de fonctionnement : 81 641.92 €

Dépenses d'investissement : 134 478.81 €

Recettes d'investissement : 134 478.81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Budget Eau :

Dépenses de fonctionnement : 120 580.58 €

Recettes de fonctionnement : 120 580.58 €

Dépenses d'investissement : 163 719.86 €

Recettes d'investissement : 163 719.86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Budget Commune :

Dépenses de fonctionnement : 1 239 507.16 €

Recettes de fonctionnement : 1 239 507.16 €

Dépenses d'investissement : 863 858.41 €

Recettes d'investissement : 863 858.41€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le compte budgétaire 6554 en dépenses de fonctionnement représente les contributions aux organismes de regroupement et intègre les participations communales du Sivos du Beuvron. Le montant s'élève à 165 000 €. Il est calculé au prorata entre les communes de Neung sur Beuvron et La Ferté Beauharnais. Des erreurs de calcul existaient depuis plusieurs années. Une régularisation est donc appliquée afin de respecter la légalité du mode de calcul ce qui occasionne une forte hausse des participations compensée par une refacturation du personnel affecté à l'école.

6) VOTE TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Monsieur le Maire souhaite maintenir les taux des trois taxes directes locales identiques à ceux de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour l'exercice 2015.

Soit :	Taxe d'habitation	:	17.18 %
	Taxe Foncier Bâti	:	29.66 %
	Taxe Foncier Non Bâti	:	69.31 %

7) RESILIATION AFFILIATION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Actuellement la commune a une adhésion jumelée au COS et au CNAS.

Les prestations fournies par le COS sont identiques à celles proposées par le CNAS. La cotisation demandée pour 2015 devait être de 8 521.00 €.

Renseignements pris auprès du CNAS, la commune peut adhérer directement sans passer par le COS et la cotisation passerait donc pour 2015 à 3 364 €.

Les chèques CADHOC dont bénéficiaient le personnel communal seront commandés directement par la commune et remis aux agents en fin d'année.

Leur montant s'élève à 2 912 € pour la première année.

Le montant total de la cotisation 2015 s'élève à 6 276 € au lieu de 8 521 €

une économie de 2 244 € sera donc réalisée tout en conservant les mêmes prestations avantages pour les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la résiliation de l'affiliation au Comité des Œuvres Sociales rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2015.

8) AFFILIATION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Le conseil municipal décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2015 et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion. Il désigne Monsieur Sébastien RAVIER, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

9) CREATION DE LA COMMISSION DES COMMERCANTS ET ARTISANS

Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission communale des commerçants et artisans.

Quatre membres du conseil municipal se proposent :

- Madame Christel DAVOLI
- Madame Jacqueline SCHREINER
- Madame Caroline de BODINAT
- Madame Edith BRESSON.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Le maire rappelle les permanences des Elus pour les élections départementales.

POLE SANTE

C'est un grand projet pour 2015/2016. Il se situera dans l'ancienne maison de retraite. L'accord de l'Agence Régionale de Santé est reçu. Un travail de recherche de médecins généralistes est engagé. Un pré-accord de la clinique des Pins et de la Clinique de l'Archette pour l'implantation d'un cabinet de radiologie et l'installation de spécialistes est en cours.

Le Maire informe le conseil municipal que le Docteur Anne Le Guelte souhaite s'installer à Romorantin en juillet 2015.

LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS

Une vente au déballage dans la maison des associations a été refusée par les élus.

La maison des associations reste un lieu de réunion et ne peut accueillir une activité parallèle en concurrence déloyale par rapport aux commerces du centre bourg. Le lieu de vente n'est pas adapté. Cette vente pourrait intervenir sur le marché du samedi matin, il faudra en reparler.

FONTAINE PLACE CHARLES QUENET

Un devis de la Société Leterre a été reçu en mairie pour un montant de 900 € pour mise en état de la pompe mais le fonctionnement reste incertain.

EVENEMENTS PREVUS :

- 04 avril Carnaval manque de bénévoles pour la tenue des stands.
- 12 avril Forum des Entreprises
- 08 mai cérémonie traditionnelle
- 16 mai grand marché
- 17 mai randonnée équestre
- 06 juin concert
- 14 juin marche des Associations
- 20 juin Fête de la musique
- 27 et 28 juin Comice Agricole
- 14 juillet Fête Nationale
- 25 juillet Moules frites et sangliers
- 06 septembre Fête du sport

FLEURISSEMENT ET ENTRETIEN DU VILLAGE

Des travaux d'entretien sur la place du village sont à prévoir. Le maire souhaiterait une seconde fleur pour la commune mais il faut repenser l'ensemble du fleurissement.

La balayeuse a été remise en fonction mais les agents communaux ont été occupés sur d'autres travaux, il faudra faire un effort sur le nettoyage des rues. Les bois des bancs ont été changés car ils étaient d'origine. Il faudra veiller à un entretien régulier.

ECLAIRAGE PUBLIC

Il faudrait conserver la main sur la gestion de l'éclairage public mais cela impose un investissement important.

LOGEMENTS LOCATIFS

Deux logements sont actuellement libres. La location des logements du presbytère fonctionne très bien.

La séance est levée à 13h00.